

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 24 janvier 2017**

Convocation en date du 17 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Annick RAMBOT, Mme Véronique MOUSSY, Mr Jacques GUILBOT, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mme Anne Marie DEFAY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Joëlle CHABERT, Mme Nadine ROCHE, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON, Mme Sonia DOS REIS

Absents représentés :

- Mme Isabelle DUMAZET donne pouvoir à Mr Christian CHAMPELEY
- Mme Hélène CONDUCTIER donne pouvoir à Mr Patrick HENRIOT
- Mr Daniel BLANC donne pouvoir à Mr Eric PANDREAU

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 13 décembre 2016, une correction est à apporter concernant les règlements du restaurant scolaire et des services périscolaires. Ceux-ci ont été présentés lors du Conseil Municipal ; aucune délibération n'a été prise. Ces règlements seront représentés et votés lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

I – AMENAGEMENT ET EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de transférer les activités associatives et culturelles dans un local répondant aux normes d'accessibilité et moins vétuste que le foyer municipal actuel. Il rappelle que la commune a acquis le bâtiment situé n°1 de l'impasse du tunnel. Le programme consiste en l'aménagement et en l'extension de ce bâtiment pour y accueillir les activités associatives et culturelles. Son coût estimatif est de l'ordre de 600 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le programme d'aménagement et extension d'un bâtiment communal ainsi que les demandes de subventions.

a) Demande de subvention DETR

La Commune de Saint Pierre peut prétendre à une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux sur la ligne « Extension, construction et reconstruction de bâtiments communaux » ; le taux de subvention varie de 20 à 35% du montant HT, avec majoration de 10 % pour les travaux de performance énergétique.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le plan de financement de l'opération et sollicite les aides financières de l'Etat au titre de la DETR (180 000 € maximum).

b) Demande de subvention au Département

Monsieur le Maire propose au Conseil de soumettre le projet au Département de la Loire pour obtention d'une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée.

A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite le Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée de 180 000 €

II – ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET AMENAGEMENT DU 1^{ER} ETAGE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mettre aux normes d'accessibilité PMR le bâtiment de la Mairie et d'aménager le 1^{er} étage afin de créer de nouveaux espaces de réunions pour les associations et les permanences. Le coût estimatif de ce programme est de l'ordre de 307 960 €.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le programme de mise en accessibilité de la Mairie et aménagement de son 1^{er} étage ainsi que les demandes de subventions

a) Demande de subvention DETR

La Commune de Saint Pierre peut prétendre à une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux sur la ligne « Mise aux normes d'accessibilité des rez-de-chaussée des établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie » ; le taux de subvention varie de 20 à 35% du montant HT, avec majoration de 10 % pour les travaux de performance énergétique.

Le Conseil Municipal, unanime, sollicite de l'Etat au titre de la DETR 2017 la subvention du montant le plus élevé possible et pouvant atteindre 92 388 € HT,

b) Demande de subvention au Département

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée.

A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite le Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée pouvant atteindre 92 388 € HT.

III – AMENAGEMENT D'UN CITY SPORT : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménager un espace ludique dans le centre du village. Le programme consiste en l'aménagement d'un city-sport dans le square de la rue vieille.

Son coût estimatif est de l'ordre de 31 585 € HT.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le programme d'aménagement d'un city sport dans le square de la rue vieille ainsi que les demandes de subventions.

a) Demande de subvention DETR

La commune de Saint Pierre de Bœuf peut prétendre à une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux sur la ligne « Equipements sportifs et/ou culturels couverts ou non couverts » ; le taux de subvention varie entre 20 à 35% du montant HT.

Le Conseil Municipal, unanime, sollicite de l'Etat au titre de la DETR 2017 la subvention du montant le plus élevé possible et pouvant atteindre 11 055 € HT.

b) Demande de subvention à la Région Rhône Alpes Auvergne

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne au titre du Plan Régional en faveur de la ruralité.

A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite la Région Rhône Alpes Auvergne pour une subvention au titre du plan régional en faveur de la ruralité d'un montant de 6 317 €.

IV – PROJET VIDEOSURVEILLANCE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installer des points de vidéosurveillance sur les sites les plus sensibles de notre village. Le montant prévisionnel du projet s'élève à 61 610.10 € HT.

Le Conseil municipal, par 1 contre, 14 pour et 3 absentions, approuve le programme « Installation de la vidéosurveillance » pour un montant total de 61 610.10 € HT.

a) Demande de subvention à la Région Rhône Alpes Auvergne

Monsieur le Maire propose au Conseil de soumettre le projet à la Région Rhône Alpes Auvergne pour obtention d'une subvention au titre du plan Régional en faveur de la ruralité.

Le Conseil Municipal, 1 contre, 14 pour et 3 absentions sollicite la Région Rhône Alpes Auvergne pour l'attribution d'une subvention au titre du plan Régional en faveur de la ruralité d'un montant de 12 323 €

b) Demande de subvention à l'Etat

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance.

Le Conseil municipal, 1 contre, 14 pour, 3 abstentions sollicite l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour un montant de 12 323 €.

V – TARIFS CENTRE DE LOISIRS

Monsieur CHAMPELEY annonce que la commission propose de maintenir les tarifs existants. Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le maintien des tarifs du centre de loisirs pour le 1^{er} semestre 2017.

| Quotient familial | Journée | ½ journée | Repas | Sortie | Autres activités | Intervenant ½ journée | Supplément Extérieur ½ journée |
|-------------------|---------|-----------|--------|---------|------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Jusqu'à 450 | 13,50 € | 7,80 € | 4,40 € | 12,50 € | 7,80 € | 2,40 € | 2,35 € |
| Entre 450 et 700 | 14,00 € | 8,00 € | 4,40 € | 12,90 € | 7,90 € | 2,50 € | 2,45 € |
| Plus de 700 | 14,50 € | 8,20 € | 4,40 € | 13,40 € | 8,00 € | 2,60 € | 2,55 € |

VI – TARIFS EMPLACEMENT MARCHÉ

Monsieur Pierre-Marie CHEVAL rappelle au Conseil Municipal la délibération n°1549 du 20 décembre 2004 fixant les tarifs de droit de place du marché à 0.40 €/m pour un emplacement simple et 0.80 €/m pour un emplacement avec branchement électrique.

Il propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} mars 2017 :

- 0.70 €/mètre pour un emplacement simple
- 1 €/ mètre pour un emplacement avec branchement électrique.

A l'unanimité, Le conseil Municipal approuve ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mars 2017.

VII – AFFAIRES DIVERSES

- ✓ Monsieur Pierre-Marie CHEVAL présente plusieurs devis concernant l'achat de plaques de rue et numéros.
Le Conseil Municipal, unanime, retient le devis des Ets GIROD pour un montant de 2 055.53 € HT.
- ✓ Monsieur Pierre-Marie CHEVAL propose au Conseil Municipal un devis de Pilat Espaces Verts pour la taille des platanes d'un montant de 1 850 € HT.
Le Conseil Municipal, unanime, approuve le devis de Pilat Espaces Verts.
- ✓ Monsieur Pierre-Marie CHEVAL présente deux devis pour l'enlèvement du transformateur, place de la croix.
Le Conseil Municipal, unanime, décide d'attribuer la dépose du transformateur, place de la croix à l'entreprise MOUTOT pour un montant de 870.00 € HT.

Il propose également un devis de Pilat Espaces Verts pour l'aménagement du massif, place de la croix pour un montant de 2 400 € HT.
Le Conseil Municipal, unanime, approuve le devis de Pilat Espace Verts pour un montant de 2 400 € HT.
- ✓ Nouveau correspondant presse pour le journal « Le progrès » : Mr BRUSSON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.

| Numéro de délibérations de la séance | Intitulé |
|--------------------------------------|--|
| N°24-01-2017-1 | Aménagement et extension d'un bâtiment communal – Demande de subvention DETR – Exercice 2017 |
| N°24-01-2017-2 | Aménagement et extension d'un bâtiment communal – Demande de subvention « Enveloppe territorialisée » Département de la Loire. |
| N°24-01-2017-3 | Mise en accessibilité de la Mairie et aménagement du 1 ^{er} étage – Demande de subvention DETR – Exercice 2017 |
| N°24-01-2017-4 | Mise en accessibilité de la Mairie et aménagement du 1 ^{er} étage – Demande de subvention « Enveloppe territorialisée » Département de la Loire |
| N° 24-01-2017-5 | Aménagement d'un city sport – Demande de subvention DETR – Exercice 2017 |
| N°24-01-2017-6 | Aménagement d'un city sport – Demande de subvention Plan Régional en faveur de la ruralité |
| N°24-01-2017-7 | Installation de la vidéosurveillance – Demande de subvention au titre du plan Régional en faveur de la ruralité |
| N°24-01-2017-8 | Installation de la vidéosurveillance – Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance |
| N°24-01-2017-9 | Tarifs centre de Loisirs |
| N°24-01-2017-10 | Droits de place du marché - Tarifs |

La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire
Serge RAULT



(Handwritten signature of Serge Rault over the stamp)